



## Règlement intérieur du stade Schluefweg

### Domaine d'application

Le présent règlement intérieur s'applique à l'ensemble du complexe et à la totalité des constructions du stade Schluefweg. Pour les spectateurs de matchs, les «prescriptions du Swiss Ice Hockey (SIH) concernant la sécurité dans les stades», les prescriptions de la police du feu ainsi que toutes les autres prescriptions sont en outre applicables. Mentionnons parmi elles l'interdiction de lancer des objets ainsi que l'interdiction d'allumer des feux d'artifice et des torches.

### Responsabilité

L'utilisation des installations se fait au risque et périls de chacun. La ville de Kloten décline toute responsabilité pour les accidents ou dommages causés par le non-respect du présent règlement intérieur, par le non-respect des directives du personnel d'exploitation et de sécurité, par un manque de prudence, par sa propre faute ou par la faute de tiers ainsi que pour les vols. Les objets de valeurs peuvent être déposés dans les vestiaires. Les objets trouvés doivent être remis à l'interlocuteur présent (personnel d'exploitation ou staff).

### Vidéosurveillance

L'ensemble du complexe est placé sous vidéosurveillance.

### Entrée

Si l'entrée se fait moyennant paiement, le détenteur du ticket d'entrée doit toujours le conserver sur lui et le présenter aux organes de contrôle à leur demande.

### Interdiction de fumer

Il est strictement interdit de fumer dans toute l'enceinte du stade, y compris dans les restaurants. Les fumeurs utilisent les deux zones fumeurs signalées à l'extérieur du stade.

### Interdiction de consommer de l'alcool / des drogues

Il est strictement interdit de consommer de l'alcool dans l'ensemble des vestiaires, pièces annexes, douches, pièces de service et couloirs des vestiaires. Le commerce et la consommation de drogues sont interdits dans tous les bâtiments et sur l'ensemble du site du stade.

### Lorsque vous quittez les installations

Les vestiaires et autres pièces attribuées doivent être rangés avant d'être quittés. Les ordures doivent être déposées selon leur genre dans les conteneurs prévus à cet effet. Une charge supplémentaire occasionnée au personnel d'exploitation sera facturée.

### Sorties de secours

Les sorties de secours et voies d'évacuation, les entrées et sorties, les couloirs et escaliers doivent rester dégagés à tout moment et ne doivent pas être encombrés.

### **Patinoire**

Pour des raisons de sécurité, il est strictement interdit de pénétrer sur la patinoire pendant qu'elle est nettoyée. Il est également interdit de pénétrer sur la patinoire sans patins à glace tout comme il est interdit de marcher avec des patins à glace sur toute autre surface et dans toute autre pièce qui ne sont pas équipées d'un revêtement adapté aux patins à glace.

### **Devoir de précaution**

Toute manipulation allant au-delà de l'utilisation normale des installations, bâtiments, équipements, installations techniques telles que, par exemple, dispositifs d'éclairage et de chauffage, système de sonorisation et système d'affichage des résultats est interdite.

### **Clôture**

Il est interdit de s'asseoir sur les bandes et clôtures et d'enjamber les clôtures.

### **Patinage ouvert au public**

Pendant la durée de patinage ouvert au public, le jeu de hockey est uniquement autorisé pendant les horaires prévus et sur le champ marqué à cet effet.

### **Expulsion du complexe**

Les instructions du personnel d'exploitation, des membres du service de sécurité et de la police doivent être suivies. Les personnes qui contreviennent au présent règlement intérieur, troublent l'ordre, importunent d'autres utilisateurs ou dont le comportement donne lieu à des plaintes pour d'autres raisons peuvent être expulsées du complexe par les organes compétents.

### **Interdiction d'accéder au stade**

En cas d'infractions, la direction de l'exploitation est autorisée à interdire l'accès du complexe. En cas d'expulsion du complexe, aucun droit d'entrée ou prix d'abonnement n'est remboursé. Des frais supplémentaires causés par des débordements peuvent être facturés au fautif conformément au règlement des taxes en vigueur.

### **Exhaustivité**

Le présent règlement interne ne prétend pas à l'exhaustivité et peut à tout moment être adapté à la situation ou à des événements particuliers.

### **Baux**

Le présent règlement interne fait partie intégrante de tous les baux.

### **Fermetures**

Des parties ou l'ensemble du complexe peuvent être fermés pour des événements ou des travaux d'entretien.

### **Règlement des taxes**

Tous les tarifs sont réglés dans le règlement séparé des taxes de la ville de Kloten.

### **Affichage**

L'affichage et la mise à disposition de flyers ne sont autorisés qu'avec l'accord explicite de la direction de l'exploitation.

## Violations

Les violations des dispositions du présent règlement interne sont sanctionnées par une amende et/ou une interdiction de stade. Un avertissement oral peut être prononcé pour les cas de moindre importance.

Kloten, 31 août 2015

LA VILLE DE KLOTEN



Kurt Steinwender

Responsable de secteur loisirs + sport



Andy Pedrerol

Directeur du stade